

Année académique 2021 - 2022

Domaine de la Santé

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-montigniesbiomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 113 Microbiologie appliquée B							
Code	PABM1B13	Caractère	Obligatoire				
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2				
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gaël GILBERT (gael.gilbert@helha.be) Gaëtane MAERNOUDT (gaetane.maernoudt@helha.be)						
Coefficient de pondération		40					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Cette unité intégrée poursuit celle du Q1 (appprentissage des bases de la microbiologie théorique et pratique) en allant plus loin dans l'identification des microorganismes (caractéristiques biochimiques) et la recherche d'un traitement.

L'observation, essentiellement de bactéries, via des milieux de culture, permettra d'appliquer la théorie vue au cours. En tant qu'unité intégrée, le cours théorique évoluera en parallèle avec les laboratoires et l'évaluation compilera les 2.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes dans les domaines biomédical et pharmaceutique
 - 4.1 Intégrer les connaissances des sciences fondamentales, biomédicales et professionnelles
 - 4.2 Collecter et analyser l'ensemble des données
 - 4.3 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles
- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 Pratiquer les activités spécifiques au domaine des sciences biomédicales
 - 6.2 Assurer de façon autonome et rigoureuse la mise en œuvre des techniques analytiques et la maintenance de l'instrumentation
 - 6.4 Appliquer les normes de sécurité et de prévention dans les laboratoires biomédicaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant:

- décrira précisément la croissance des microorganismes et les facteurs l'influençant
- différenciera des bactéries grâce aux connaissances théoriques ET pratiques relatives aux milieux de culture et reproduira des schémas métaboliques (glycolyse, fermentations, synthèses des protéines...) reliés entre-eux.
- analysera un antibiogramme expérimenté par lui-même au laboratoire, grâce aux connaissances théoriques
- compilera ses données sous forme de rapports scientifiques correctement rédigés.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM1B13· 113 Microbiologie appliquée B 48h / 4 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Microbiologie 2 24 h Travaux pratiques de microbiologie 2 24 h

Contenu

Cours théorique

Nutrition et croissance des microorganismes

Energie, enzymes et régulation

Catabolisme (sucres, protéines,...) et anabolisme (ADN, protéines, paroi,...)

Antibiotiques et antibiogramme

Laboratoire

Préparation de milieux de culture

Ensemencements de milieux et interprétation des croissances

Antibiogramme

Démarches d'apprentissage

Au cours théorique

Exposé magistral illustré par des présentations PowerPoint

Résumé de la séance précédente en début d'heure afin de remémorer le contexte aux étudiants

Au laboratoire

- 1. Présentation magistrale
- 2. Démonstration pratique
- 3. Travail individuel ou en équipe de 2 à la paillasse
- 4. Rédaction d'un rapport

Dispositifs d'aide à la réussite

Interrogations écrite régulières au laboratoire

Interaction avec les étudiants au cours théorique et laboratoires

Professeurs disponibles en séance et en dehors si besoin (mail,...)

Sources et références

WILLEY et al. Microbiologie de Prescott, 10è édition, DE BOECK SUPERIEUR s.a., 2018 SINGLETON, P. Bactériologie 2ème cycle, 4ème édition, DUNOD, 1999

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dias sur ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2 et Q3:

- Le travail journalier sera évalué par des interrogations 25%, des rapports 25% et une évaluation pratique 50% aux travaux pratiques.

Cette note sera additionnée à la note finale de l'examen oral théorique sous forme d'un bonus ou d'un malus (<7/20: malus de 2 pts; 7-10/20: malus d'1 pt; 10-14/20 bonus de 0 pt; 14-16/20 bonus de 1 pt et >16/20: bonus de 2 pts)

- L'examen théorique sera un examen oral et comptera pour 100% de la note finale. À cette note, le bonus ou le malus du TJ sera ajouté.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Int + Rap		Evc + Int + Rap	0
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Rap = Rapport(s), Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Lors d'une absence à l'évaluation pratique, même sous couvert d'un motif légitime, l'étudiant devra la présenter dans un autre groupe sous peine d'un zéro (pour les 50% alloués).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).